



JEAN-CLAUDE CARDINAL HOLLERICH

ARCHEVÊQUE DE LUXEMBOURG

**DÉCRET ARCHIÉPISCOPAL
arrêtant la composition de l'Équipe synodale diocésaine**

Art. 1^{er} – Vu la « Lettre sur le processus d'accompagnement de la phase de mise en œuvre du Synode » de Son Éminence le Cardinal Mario Grech, Secrétaire général de la Secrétairerie générale du Synode, publiée le 15 mars 2025, sont nommés membres de l'Équipe synodale diocésaine jusqu'au 31 décembre 2028 :

- Monsieur le chanoine Patrick MULLER, vicaire général, membre ;
- Madame Renée SCHMIT, déléguée épiscopale, membre, coordinatrice ;
- Madame Marie-Christine RIES, déléguée épiscopale, membre ;
- Monsieur l'abbé Daniel GRAUL, vice-président du Conseil presbytéral, membre ;
- Madame Christine BUSSHARDT, vice-présidente du Conseil pastoral diocésain, membre ;
- Monsieur l'abbé Sergio Paulo DUARTE MENDES, prêtre référent pour la communauté lusophone, membre.

Sont nommés conseillers de l'Équipe synodale diocésaine :

- Monsieur l'abbé Henri Hamus ;
- Monsieur Théo Péporté.

Art. 2 - Une ampliation du présent décret sera délivrée aux personnes concernées pour leur servir de titre.

Art. 3 - Le présent décret sera publié au bulletin diocésain.

Luxembourg, le 17 septembre 2025

Jean-Claude Cardinal Hollerich
Archevêque de Luxembourg

d. m.

Roger Nilles
Chancelier